

Feuille de route de la politique Longévité de Dijon Métropole

Éléments de contexte

Les transferts de compétences sociales offrent l'occasion à Dijon Métropole de définir les contours de son intervention sur le champ de la **prévention de la perte d'autonomie**.

A travers la co-présidence de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA), Dijon Métropole peut apporter son soutien à des associations ou à des institutions autour d'actions qui visent à accroître la longévité des habitants hors dépendance.

Mais l'enjeu est plus large. L'opportunité est offerte d'écrire avec clarté de **quelle politique de la longévité Dijon Métropole** entend se doter alors qu'un habitant métropolitain sur quatre a plus de 60 ans et que ce sera un habitant sur trois d'ici 2030.

La question de la dépendance sera d'autant plus prégnante que la tranche des plus de 75 ans augmentera plus vite que celle des plus de 60 ans.

La prévention de la perte d'autonomie selon l'OMS se définit en trois stades :

- prévention primaire qui a pour but d'éviter l'apparition du phénomène en agissant sur ses causes,
- secondaire qui vise à détecter le phénomène à un stade précoce de son développement pour mieux lutter contre,
- tertiaire dès lors qu'il importe de diminuer l'effet de ces incapacités en visant une réadaptation sur des dimensions médicale, sociale et psychologique.

L'implication de la Métropole concerne les deux premiers niveaux, auprès de personnes non dépendantes encore.

L'enjeu de cette nouvelle politique publique consiste bien à se soucier de la **qualité de vie** des personnes âgées et à identifier ce qui en relève pour que la longévité sur le territoire métropolitain soit synonyme d'**adaptation et de bien-être**.

Les orientations de la politique de la longévité pourraient s'articuler autour de quelques grands axes qui chercheront à valoriser ou renforcer des actions déjà portées par les services de Dijon Métropole et des communes qui la composent ainsi qu'à promouvoir de nouvelles réponses développées au sein de ces mêmes services ou par le réseau partenarial, notamment associatif.

Un fort appui sera pris sur la CFPPA ainsi que sur le Fonds d'Appui pour des territoires innovants seniors pour appuyer financièrement ces projets.

AXE 1 – Bien vieillir chez soi

Pouvoir vieillir chez soi est une attente exprimée par une très grande majorité des Français. Malheureusement l'offre d'habitat est rarement adaptée à la diversité des âges et des besoins. Le coût du maintien à domicile est en outre inférieur à celui d'un placement en EHPAD.

Au niveau national, un tiers du parc de logement social est aujourd'hui occupé par des personnes de plus de 60 ans. L'adaptation de ce parc constitue donc un enjeu majeur pour l'ensemble des acteurs. Il pourrait s'agir de développer une lecture plus précise des besoins et leviers d'adaptation du logement afin de rendre encore plus efficient le circuit de réponse et de sensibiliser les seniors

aux aides techniques à intégrer dans leur quotidien. Ces différentes actions que Dijon Métropole pourrait impulser en liaison étroite avec les partenaires impliqués, bailleurs sociaux et privés en premier lieu, feront naturellement écho avec le plan national anti-chute 2022-2024. Ce plan vise à réduire de 20% les chutes mortelles ou invalidantes des personnes de 65 ans et plus.

Pourraient ainsi être déployées des **actions d'adaptation des logements** :

- dans le cadre d'un conventionnement avec les bailleurs sociaux,
- en facilitant l'accès à des travaux d'adaptation d'un logement du parc privé pour augmenter le nombre d'instructions de ces dossiers par un travail auprès des propriétaires comme des locataires,
- dans le parc public comme privé, en faisant intervenir des ergothérapeutes pour adapter le domicile des personnes avant la dépendance,
- en identifiant un espace permettant de découvrir et tester des aménagements (y compris sur un format numérique), des équipements, des aides techniques individuelles concourant à améliorer la vie au domicile sur le modèle d'un Centre d'Information et de Conseil sur les Aides Techniques, à laquelle une recyclerie pourrait être adossée.

Pour cet axe comme pour le suivant, une attention sera portée aux solutions innovantes en la matière que pourront déployer les entreprises locales.

Dans la construction de cette politique, un élément d'articulation se situera autour des enjeux de rénovation des logements, en lien avec les questions de confort hivernal et désormais estival, qui relèvent du champ de compétence métropolitain.

AXE 2 – Bien vieillir dans son environnement

Il convient de prendre en compte l'environnement immédiat dans lequel les seniors vivent mais aussi l'accessibilité à certains services indispensables pour soutenir le lien social, l'activité et lutter contre le renoncement à sortir de chez soi.

Bien vieillir dans sa ville implique d'avoir accès à l'ensemble des ressources dont le territoire dispose. Loin de viser la seule création de nouvelles actions, la politique publique de longévité pourrait se donner comme ambition de garantir au public à qui elle est destinée un réel accès – par une réelle connaissance – aux réponses qui peuvent être mobilisées pour lui.

Il pourrait être alors question de mettre à la disposition des personnes âgées un panel très large d'actions portées tout à la fois par les services de la Métropole et par ceux des Villes.

En matière d'accès au sport, à la culture, de mobilité, de lien social, beaucoup existe mais la facilité d'accès à cette large ressource peut être questionnée. **Le renforcement des missions de la Maison des Seniors et une extension géographique de son influence** contribueraient à résorber ces limites observées.

Par ailleurs, il serait opportun d'intégrer la réponse à un public Seniors (qui croise souvent une préoccupation identique à l'adresse du public handicapé) en matière de voirie et d'urbanisme. Les Villes de la Métropole gagneraient à afficher cette prise en compte dans un **Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics** ainsi que dans un regard porté sur la facilitation offerte aux seniors dans leur accès aux services (commerces, services publics, banques,...).

Les nouveaux quartiers de la Ville (Arsenal, Bruges II) pourraient devenir des sites pilotes en la matière.

Bien vieillir dans son environnement implique aussi de pouvoir bénéficier des innovations qui s'y développent.

Dijon Métropole se doit d'inscrire dans sa politique longévité l'attention voire le soutien qu'elle apporte à de multiples initiatives qui permettent de faire émerger des réponses adaptées aux publics senior afin de retarder la perte d'autonomie ou d'en amortir les effets. Ainsi **le partenariat avec le CHU Dijon Bourgogne dans le cadre de RéadaptIC** utilisant les technologies les plus avancées pour accompagner les patients, familles et aidants dans les soins de rééducation, positionnera Dijon Métropole comme territoire précurseur dans le domaine de la santé.

Plus largement Dijon Métropole pourrait faire le choix d'une identification claire sur les registres de **la réponse numérique** apportée aux questions de prévention de la perte d'autonomie, tant dans le champ du logement que des solidarités familiales et de voisinage. Cette marque pourrait se construire en prenant appui sur des solutions déployées par des entreprises locales.

Pourraient ainsi être mis en avant :

- les actions des services métropolitains et communaux dédiés ou accessibles à ce public sur de nombreuses thématiques (sport, culture, mobilité, lien social,...), qu'elles existent déjà ou soient renforcées grâce aux financements de la CFPPA,
- l'évolution du dimensionnement et des missions de la Maison des Seniors, pouvant inclure une attention particulière aux aidants, porteuse d'une communication transversale sur les dispositifs, activités et services proposés aux seniors dans une logique de tête de réseau reliée aux structures communales déjà dédiées aux seniors.
- le lancement d'une réflexion autour de la possible mise en œuvre d'un Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics couplé à la détermination de **Quartiers inclusifs**,
- la réalisation d'un diagnostic de l'offre de service incontournable sur le territoire métropolitain et de leur facilité d'accès aux usagers seniors,
- l'ambition d'une meilleure lisibilité de l'accessibilité des lieux publics grâce à une nouvelle signalétique sur les bâtis et documents de communication.

La mise en œuvre de cette politique métropolitaine nouvelle de la longévité

En interne, la gouvernance de cette politique se fera dans des instances qui existent déjà, en cohérence avec la ligne directrice d'adapter les politiques actuelles au vieillissement.

L'identification d'un élu de référence, Françoise TENENBAUM, garantira qu'une réponse sera apportée au fort enjeu de transversalité qui accompagne cette nouvelle politique.

Sur un plan technique, le comité des directeurs pourrait particulièrement être mobilisé en regard de cette dimension transversale de la thématique.

Tout au plus, un comité de suivi pourrait-il être créé en appui d'une information régulière du bureau afin de garantir un rendu compte de l'avancée des différents chantiers de cette politique.

A l'externe, la mise en œuvre de cette politique métropolitaine de la longévité passera nécessairement par l'identification de Dijon Métropole dans un rôle d'assembler, positionnement qui lui est déjà reconnu à travers le Logement d'abord.

Les acteurs du territoire n'ont pas attendu la définition de cette nouvelle politique publique pour prévoir et monter des actions qui sont autant de solutions mobilisables dans cet objectif de

prévention de la perte d'autonomie. Pour autant, la complémentarité de ces initiatives entre elles n'est pas garantie.

A travers ce rôle pivot, Dijon Métropole entend favoriser l'émergence de réponses pertinentes et articulées à l'échelle du territoire métropolitain, ce que rendra possible l'animation d'un large réseau partenarial pour partie déjà initiée. C'est particulièrement le cas pour les Centres Communaux d'Action Sociale qui constituent le premier cercle de cette concertation.

Quelques partenaires phares (CARSAT, ARS) contribueront à porter un regard global sur ce territoire de manière privilégiée. Les partenaires associatifs et autres institutions enrichiront ces travaux au détour de thématiques ciblées.

L'animation d'un réseau de partenaires du champ social participe des objectifs de la Direction de l'action sociale sur deux échelles de territoires :

- auprès de l'ensemble des 23 communes métropolitaines afin de faire bénéficier à tous de cette nouvelle politique publique de la longévité,
- au sein de la zone d'influence de chacun des huit Points d'Accès aux Droits.

Ces deux dimensions épousent les objectifs de cette politique qui, si elle vise une mise en commun des actions à l'échelle de la Métropole, entend apporter des réponses concrètes à des attentes énoncées par les seniors qui peuvent s'exprimer sur des territoires de vie plus réduits.

Cette politique publique renforce la forte implication déjà à l'œuvre auprès des seniors, en une année où la Ville de Dijon travaille à son inscription au label du Réseau Francophone Ville Amie des Aînés. Plus encore, elle organise cette implication et lui confère une dimension métropolitaine.

La politique métropolitaine de la longévité trouvera ainsi toute sa place dans le nouveau projet métropolitain, au sein d'une action sociale confortée, au service des habitants des 23 communes.